

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel	334

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code de l'Education et notamment l'article L421-17,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

la Présidente à solliciter le financement européen au titre de l'action « Axe 10 – REACT EU : Renforcer la transition numérique en favorisant l'usage du numérique dans l'éducation notamment dans les établissements d'enseignement », selon le plan de financement prévisionnel suivant : 20 328 192 € soit 58,85 % du coût HT de l'opération

D'AUTORISER

la Présidente à signer tous les actes relatifs à cette demande de financement et à percevoir cette recette.

D'ABROGER

le règlement d'intervention relatif au dispositif « Mise à disposition à titre gratuit d'équipement pédagogique aux lycéens » approuvé lors de la Commission permanente du 6 mai 2022,

D'ABROGER

la Charte d'usage "Equipement pédagogique mis à disposition à titre gratuit" approuvée lors de la Commission permanente du 6 mai 2022,

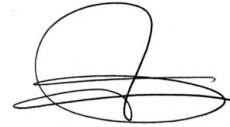
D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention relatif au dispositif « Mise à disposition à titre gratuit d'équipement pédagogique aux lycéens » présenté en annexe 1,

D'APPROUVER

la nouvelle charte d'usage "Equipement pédagogique mis à disposition à titre gratuit" figurant en annexe 2.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, identifying the signatory as Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs